

DECRET N° 2008-412 DU 28 JUILLET 2008

Portant ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou le 17 décembre 2007, entre le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe et la République du Bénin dans le cadre du financement partiel du Projet de Protection côtière à l'Est de Cotonou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** l'ordonnance n° 2008-02 du 28 juillet 2008 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 17 décembre 2007, entre le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe et la République du Bénin dans le cadre du financement partiel du Projet de Protection côtière à l'Est de Cotonou ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;

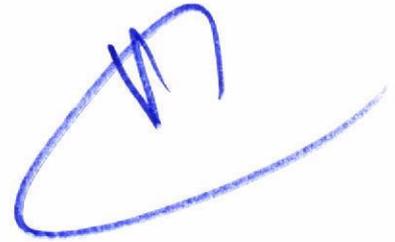
DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de prêt d'un montant de trois millions (3 000 000) de Dinars Koweïtien équivalent à cinq milliards (5.000.000.000) de signé à Cotonou, le 28 juin 2008 entre la République du Bénin et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe dans le cadre du financement partiel du Projet de Protection côtière à l'Est de Cotonou et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 juillet 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

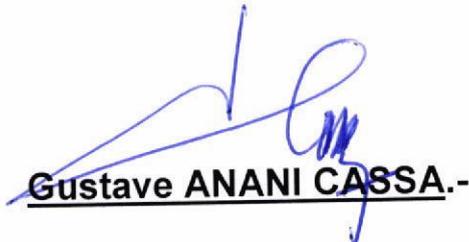
Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du
Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme,

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Gustave ANANI CASSA.-



Soulé Mana LAWANI.-

Le Ministre chargé des Relations avec
les Institutions, Porte parole du Gouvernement,



Jean Alexandre HOUNTONDJI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 CSM 2
MECPDEAP 4 GS/MJLDH 4 MEF 4 MCRI/PPG 4 MINISTERES 22 SGG 4 DGBM-
DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-
3 UAC-UNIPAR-ENAM 3 FADESP-FDSP 2 JO 1.-